

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES DÉPENSES DE VOYAGES DES MINISTRES

Question n° 1062—**M. Beaudoin:**

Durant chacune des années financières closes le 31 mars 1965, 1966, 1967 et 1968 quelles sommes le gouvernement a-t-il versées au titre de dépenses de voyages à l'égard de chacun des ministères du cabinet fédéral?

(Le document est déposé.)

PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE- PROVINCIALE

LA PRIORITÉ AUX QUESTIONS ÉCONOMIQUES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Has-tings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Plusieurs premiers ministres provinciaux de l'Ouest canadien ont demandé que priorité soit accordée aux questions économiques, parmi les autres questions importantes qui seront débattues lors de la conférence fédérale-provinciale la semaine prochaine. Le gouvernement va-t-il accéder à cette demande?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est chose faite. Si l'honorable représentant veut bien jeter un coup d'œil sur le calendrier que nous avons déposé, il verra que l'attribution des pouvoirs a priorité et qu'à cette rubrique figurent les questions fiscales et le pouvoir du gouvernement fédéral en matière de dépenses.

Il importe, je crois, que la population se rende compte que les aspects constitutionnels de ce pouvoir sont véritablement ceux qui devraient être étudiés. Lorsque les provinces s'inquiètent de l'ingérence du gouvernement fédéral—c'est ce qu'elles prétendent—dans certains domaines de priorité provinciale, ce qu'elles contestent effectivement est le pouvoir que le gouvernement fédéral exerce depuis 100 ans en matière de dépenses. Nous sommes prêts à reprendre la discussion à ce sujet, lorsque les provinces le voudront bien, mais nous croyons qu'il s'agit essentiellement d'une question constitutionnelle. Nous croyons également que l'ordre du jour de cette conférence peut facilement être modifié—il a d'ailleurs été modifié depuis novembre—pour répondre à cette exigence de certaines provinces.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, avant de poser une question supplémentaire, je voudrais signaler au premier ministre qu'il m'étais naturellement impossible de savoir quelle serait la priorité accordée... (*Exclamations*)... aux affaires économiques, car le programme vient à peine...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député doit poser sa question.

LES LANGUES OFFICIELLES

LA SOUMISSION DU PROJET DE LOI À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

L'hon. George Hees: Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention d'accéder à la demande des mêmes premiers ministres provinciaux qui voudraient que le bill sur les langues officielles soit soumis à la Cour suprême du Canada pour vérifier la constitutionnalité de plusieurs parties importantes du bill?

Le très hon. M. Trudeau: A ce propos, monsieur l'Orateur, nous avons déjà accepté, à la demande de quelques provinces, de ne pas poursuivre l'étude du bill à la Chambre avant la conférence fédérale-provinciale. Nous avons donc dû différer notre projet d'examiner le bill en décembre dernier, et nous remettons la question depuis. Comme le représentant le sait, le bill est prêt et il a subi la première lecture. Nous en remettons l'étude à la Chambre jusqu'à la conférence fédérale-provinciale, qui aura lieu dans une semaine seulement.

Les provinces présenteront d'autres arguments, mais nous avons bon espoir qu'elles continueront d'accorder à la question des langues la même priorité que nous lui avons reconnue en février dernier, et que rien n'empêchera l'étude du projet de loi, que nous considérons hautement prioritaire. Si les provinces s'opposent à quelque article du bill, nous en discuterons volontiers; si l'accord ne se fait pas alors, il est possible que la question soit soumise à la Chambre.

En réponse à la question du député, je pourrais ajouter que ce n'est pas sa faute, je le sais bien, si l'ordre du jour n'a pas été déposé jusqu'ici. Nous avons dû attendre qu'on s'entende sur la date de son dépôt.